

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 19 OCTOBRE 2012

DATE DE CONVOCATION : 14 octobre 2012
DATE D’AFFICHAGE : 14 octobre 2012
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 14
POUVOIRS : 5
VOTANTS : 19

L’an deux mil douze, le dix-neuf octobre, à vingt une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MUNCH, Maire.

Etai^{ent} présents : Jacques DELPORTE, Robert DUVEAU, Martine FITTE-REBETÉ, Geneviève GENDRE, Maires Adjoints, Daniel CAHUZAC, Hervé DELAVEAU, Françoise CELAS, Serge GUINDOLET, Dany ROUGERIE, Patricia DESCROIX, Raphaël MENDES, Michel LAKDARI, Stéphane MEUNIER formant la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Absents représentés : Isabelle BRUAUX représentée par Patricia DESCROIX
Guy CABANIÉ représenté par Martine FITTE-REBETÉ
Pascal JACQUES représenté par Robert DUVEAU
Matthieu MAÏA représenté par Mireille MUNCH
Jean WEYER représenté par Daniel CAHUZAC

Secrétaire de séance : Patricia DESCROIX

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2012

Aucune autre observation n’étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le procès-verbal de sa réunion du vendredi 14 septembre 2012.

FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES

Exposé de Madame Le Maire,

Il est proposé au conseil municipal de prendre la décision modificative suivante :

Section fonctionnement

Crédits à ouvrir :

Chapitre 011 Article 60632 Fournitures de petit équipement : 1 200.00 euros

Crédits à réduire :

Chapitre 022 Article 022 Dépenses imprévues : - 1 200.00 euros

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article Unique : VOTE les décisions modificatives énoncées ci-dessus.

<p style="text-align: center;">SUBVENTION : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ENTR'ACT</p>

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'Association «Entr'Act » pour une aide financière relative à l'installation d'un plancher au 1^{er} étage de la Salle LEONARD DE VINCI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 550 € à l'Association «Entr'Act» pour contribuer à l'installation d'un plancher au 1^{er} étage de la Salle LEONARD DE VINCI.

Article 2 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2012 de la Commune.

<p style="text-align: center;">SUBVENTION : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "BOYS AND GIRLS" POUR LA CLASSE DECOUVERTE</p>

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'Association «Boys and Girls » pour une aide financière relative à une classe découverte, au Centre minier du Nord-Pas de Calais à LEWARDE, pour les classes CM1/CM2 de l'Ecole Elémentaire de la Taffarette, qui a eu lieu le vendredi 16 mars 2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1200 € à l'Association «Boys and Girls» pour contribuer aux frais d'une classe découverte, au Centre minier du Nord-Pas de Calais à LEWARDE, pour les classes CM1/CM2 de l'Ecole Elémentaire de la Taffarette, qui a eu lieu le vendredi 16 mars 2012.

Article 2 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2012 de la Commune.

**SUBVENTION : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR VOYAGE
SCOLAIRE EN ANGLETERRE ELEVES DU COLLEGE JACQUES-YVES COUSTEAU**

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande du Collège Jacques-Yves COUSTEAU de Bussy-Saint-Georges pour une aide financière relative à un voyage scolaire en Angleterre, pour les élèves de 3^{ème} de la section européenne.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € au Collège Jacques-Yves COUSTEAU de Bussy-Saint-Georges, pour participer aux frais des accompagnateurs, pour le voyage scolaire en Angleterre pour les élèves de 3^{ème} de la section européenne, qui aura lieu du 22 au 25 avril 2013.

Article 2 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2012 de la Commune.

**PERSONNEL : RENOUELEMENT D'ADHESION POUR 2013 DU SERVICE DE PREVENTION
DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE GESTION**

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1^{er} : DECIDE de renouveler la convention de mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} Janvier 2013, renouvelable par reconduction expresse, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties sous préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 2 : DECIDE de renouveler la convention relative aux interventions générales du préventeur du Centre de Gestion et incluant les formations susceptibles d'être assurées sur notre demandes.

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame le Maire à confier au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité et à signer les conventions proposées en annexe.

VALIDATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ET HABILITATION

Exposé de Madame Le Maire,

Le Groupe Saint-Germain, d'une part, et la commune de Ferrières-en-Brie, d'autre part, ont souhaité se rapprocher pour mettre fin aux litiges qui les opposent et qui ont lieu à des actions engagées contre la collectivité devant le tribunal administratif de Melun.

A cette fin, un protocole transactionnel a été établi.

Il y est notamment stipulé que, dès signature dudit protocole d'accord, le Groupe Saint-Germain adressera aux greffes des juridictions considérées un mémoire de désistement et que la commune, en réponse, produira, par l'intermédiaire de son conseil, un mémoire d'acceptation de désistement.

Il est donc demandé au conseil municipal d'habiliter Madame le Maire à signer le protocole transactionnel.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : VALIDE le protocole transactionnel ci-dessus énoncé.

Article 2 : HABILITE Madame le Maire à signer le protocole transactionnel.

FINANCES : ADMISSION EN NON VALEURS DE PRODUITS COMMUNAUX IRRECOUVRABLES

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le dossier présenté par le Trésorier Payeur Municipal,
Considérant que les voies de recours ont été épuisées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er} : DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres suivants :

⇒ émis par le budget de l'eau et de l'assainissement pour un montant de 2 161.34 €

⇒ émis par le budget de la commune pour un montant total de 826.32 €

Article 2 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6541 du budget de la commune et de l'eau et assainissement.

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : TARIF ANNUEL COURS DE PASTEL POUR PERSONNES
N'HABITANT PAS LA COMMUNE**

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article Unique : FIXE le tarif annuel d'inscription à l'atelier pastel, pour l'année scolaire 2012/2013 de la façon suivante pour les personnes n'habitant pas la commune :

- Pour – 9 ans :
 - . 4 h : 75 €
 - . 2 h : 35 €

- Pour – 13 ans :
 - . 4 h : 150 €
 - . 2 h : 75 €

- Adulte initiation :
 - . 4 h : 200 €
 - . 2 h : 100 €

- Adulte perfectionnement :
 - . 4 h : 300 €
 - . 2 h : 150 €

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture des remerciements des associations «FNACA », «GINKGO Club», «Le Jardin Enchanté», «Gym-Muscul» et «Ping-Pong Club» pour les subventions attribuées pour 2012.

Madame le Maire informe que le Conseil Municipal Enfants va se rendre le lundi 5 novembre 2012 pour une visite du Sénat.

Madame FITTE-REBETE indique que dans la cadre de la Collecte Alimentaire Nationale, l'Association ON TE DONNE procèdera à une collecte au Centre Commercial CASINO les 23, 24 et 25 Novembre 2012.

Madame le Maire communique le planning des manifestations à venir.

Plus aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 22 h 12.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Mireille Munch".

Mireille MUNCH